



Inventaire d'amiante

Quoi ?

Nous procédons à une inspection visuelle des bâtiments et dressons un inventaire d'amiante qui vous permet de savoir s'il y a de l'amiante dans les endroits visibles et accessibles de votre entreprise. En fonction d'une série de paramètres, nous établissons des mesures de gestion pour chacun des matériaux contenant de l'amiante. Par ailleurs, vous disposerez après l'inventaire d'un document légalement obligatoire satisfaisant à la législation actuelle.

Pourquoi ?

L'amiante est une substance nocive susceptible de représenter un danger pour la santé de vos collaborateurs. Il s'agit de particules microscopiques d'origine naturelle. Dans le passé, ces fibres d'amiante ont été utilisées pour de nombreuses applications, principalement dans les matériaux de construction. L'exposition aux fibres d'amiante peut être la cause de diverses maladies. En dressant un inventaire, vous pouvez mettre sur pied des actions ciblées afin de protéger non seulement vos propres travailleurs, mais aussi ceux d'entreprises extérieures contre les risques des fibres d'amiante.

Pour qui ?

Toutes les entreprises employant des travailleurs actifs dans les installations et bâtiments de l'entreprise sont tenues de dresser un inventaire d'amiante.

Comment ?

- **Etude** du cahier des charges, vérification des plans du gros-œuvre, de l'électricité, des sanitaires, etc.
- **Examen visuel** complet de tous les locaux des bâtiments. Les matériaux intacts sont laissés intacts.
- **Énumération et description** des matériaux contenant de l'amiante. L'endroit exact est déterminé sur photo.
- **Prise d'échantillons** de matériaux suspects. Analyse des échantillons par un laboratoire agréé. L'emplacement exact des points de prélèvement est déterminé sur photo. La prise d'échantillons n'est effectuée que dans le cas où elle ne provoque pas d'exposition.
- **Analyse quantitative des risques** au moyen d'une évaluation du type d'amiante, en fonction de l'état de la surface, de la structure de la surface, de l'influence d'agents extérieurs, de l'intensité d'utilisation du local, de la localisation du produit à base d'amiante dans le local, etc. Cette analyse est effectuée au moyen d'une liste d'évaluation basée sur les « Richtlinien für die Bewertung und Sanierung Schwach Gebundener Asbestprodukten in Gebäuden » allemandes.
- Formulation de **mesures de gestion** avec des propositions concrètes pour le traitement ultérieur des matériaux contenant de l'amiante.

Résultat

- Vous possédez une liste ainsi qu'une description du matériel contenant de l'amiante se trouvant à des endroits visibles et accessibles dans votre entreprise. Pour chacun de ces matériaux contenant de l'amiante, vous recevez une proposition de mesures de gestion nécessaires afin de garantir en toutes circonstances la santé de vos collaborateurs.
- Après l'inventaire, vous disposez par ailleurs des documents légalement obligatoires en rapport avec l'amiante.